Plateformes numériques dans la formation professionnelle

Préambule

L'impact et la régulation des supports pédagogiques numériques font actuellement l'objet de réflexions approfondies aux niveaux national et intercantonal.

Bien que la problématique des plateformes numériques dans la formation professionnelle dépasse le cadre du canton de Genève, le CIF a souhaité se saisir de cette question en identifiant quelques-uns des enjeux principaux associés à ce sujet, ainsi que des recommandations pour y répondre.

Considérant

L'essor du numérique qui a profondément transformé la formation professionnelle, notamment à travers l'utilisation croissante de plateformes d'apprentissage en ligne dans les trois lieux de formation (école professionnelle, CIE, entreprise) ;

Les préoccupations formulées par les représentants siégeant au sein du bureau du CIF sur les coûts de ces plateformes et leur accessibilité pour les apprentis genevois ;

Les réflexions menées au sein de diverses instances cantonales, intercantonales et nationales sur l'impact de ces plateformes et la nécessité de réguler les supports pédagogiques numériques ;

La nécessité de garantir une dissociation claire entre les outils technologiques (plateformes) comme la gestion d'un portfolio et les contenus pédagogiques, afin de préserver la liberté pédagogique et la diversité des approches d'enseignement ;

Les dérives potentielles liées à l'imposition de contenus via des plateformes uniques, au détriment d'une réflexion pédagogique sur l'apprentissage des compétences ;

Les risques liés à la multiplication des plateformes non contournables, imposant des charges financières et technologiques croissantes aux personnes en formation.

Enjeux et recommandations

1. Un meilleur contrôle des coûts et transparence financière

L'acquisition et la gestion des plateformes numériques représentent un coût important pour les écoles professionnelles, les CIE, les entreprises formatrices, ainsi que les apprenties et apprentis et leurs responsables légaux. Elles participent au renchérissement de la formation professionnelle dans les trois lieux de formation. Dans ce contexte, il est essentiel de trouver un équilibre entre efficacité des coûts et accessibilité des outils.

Dans une optique de transparence financière, les prestataires de services numériques devraient informer clairement sur les coûts des licences, ainsi que sur les revenus générés par l'utilisation des plateformes. Il convient également d'éviter la superposition de plateformes non interopérables, qui entraîne une fragmentation des outils numériques, multiplie les interfaces, et alourdit les charges pour les personnes en formation.

2. Choix des outils

Le marché doit être concurrentiel. Les supports pédagogiques doivent être acquis via des appels d'offres garantissant une mise en concurrence des prestataires. Le choix de la plateforme, adopté au niveau national, devra se faire de manière transparente et avec l'accord de l'ensemble des cantons. Dans la mesure du possible, le développement d'outils open source devrait être favorisé.

En outre, il est impératif que les contenus pédagogiques ne soient pas intrinsèquement liés aux plateformes. Une dissociation claire entre les outils d'apprentissage (techniques) et les moyens d'enseignement (pédagogiques) doit être assurée. Dans le cas où un canton opterait pour une solution autre que la plateforme utilisée par l'OrTra, il est essentiel que les contenus de formation soient disponibles de manière indépendante de l'outil. Des plateformes imposant indirectement des contenus didactiques validés par l'instance de qualification – montrent qu'une vigilance est nécessaire pour ne pas confondre outils de certification et supports d'enseignement.

3. L'accessibilité pour les personnes en formation

Tous les apprenties et apprentis doivent pouvoir accéder facilement aux plateformes numériques, quel que soit leur niveau de compétence digitale.

L'accessibilité des contenus doit être assurée par chaque prestataire en fournissant une fonctionnalité permettant l'extraction des données et des supports de cours en format papier ou électronique à l'issue des formations.

Il s'agit également de veiller à ce que les spécificités des domaines professionnels soient prises en compte lors du développement des outils numériques.

Par ailleurs, l'usage accru des plateformes impose aux personnes en formation de se munir de matériel informatique personnel, ce qui introduit une forme d'inégalité d'accès aux ressources. Une réflexion globale sur les moyens mis à disposition est devenue alors nécessaire au niveau cantonal, reportant sur ces mêmes cantons des coûts imposés par des choix d'entreprises privées.

Il est aussi important de préserver une variété de modalités d'apprentissage (présentiel, pratique, collaboratif), afin que le numérique ne remplace pas mais complète l'expérience formatrice.

4. Suivi régulier et veille

La problématique des plateformes numériques dépasse le cadre du canton de Genève. Un suivi régulier des évolutions réglementaires et décisions prises concernant l'acquisition de ces plateformes à l'échelle intercantonale et nationale est essentielle pour faire face aux défis rencontrés et identifier les bonnes pratiques en la matière.

Ce suivi devrait également inclure une évaluation qualitative des effets pédagogiques et organisationnels des plateformes sur les trois lieux de formation.